



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

14 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Myriam Cros, Renée Couzal, Jacques Barraillé, Yolande Calmel, David Arnal, Patrick Deramez, Claire Antech, Yoann Conte, Lise Raynaud, Tiphanie Brau.

5 absents : Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, Monsieur Hugues Saury qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Monsieur Fabien Barthès qui a donné sa procuration à Monsieur Yoann Conte, Madame Julie Geenen, Monsieur Marc Zindel.

Total des membres présents : 14 sur 19

Total des membres représentés : 17 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 5 minutes.

Avant de commencer, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Yves Le Pallec, Conseiller Municipal, récemment décédé.

Monsieur Le Maire remercie l'assemblée.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la nouvelle Conseillère Municipale en la personne de Madame Claire Antech et lui remet officiellement la charte de l'Elu(e) et le Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2024,

Point 2) Lancement du marché pour la Construction de la Cantine Scolaire,

Point 3) Demande de Subvention auprès du Département, de la Région, et de la DETR pour la construction de 2 cours de Padel,

Point 4) Approbation de la Convention mise à disposition d'un Agent de Carcassonne Agglo pour Trèbes et Rieux : Chef de Projet Petites Villes de Demain,

Point 5) Convention entre la Commune et le Syaden,

Point 6) Subvention auprès du Département pour la Cantine Scolaire

Point 7) Demande de Subvention au SYADEN

Point 8) Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Point 9) Adhésion Contrat Groupe Assurances Statutaires des Agents auprès de la CNRACL et de l'IRCANTEC

Point 10) Droits de Prémption : Parcelle AE 341

Point 11) Permis de Louer : Sollicitation de la délégation par Carcassonne Agglo de la compétence pour accorder les Permis de Louer

Point 12) Questions Diverses.

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à nous faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Monsieur Thierry Brach, Adjoint aux Travaux signale qu'il ne participera pas au vote pour le Point N° 2 du fait que son entreprise est amenée à répondre à l'appel d'offres.

Monsieur Le Maire en prend acte et commence l'ordre du jour en précisant que, pour plus de commodités, les questions posées par écrit par les membres de l'Assemblée seront lues et donneront lieu à réponse au fur et à mesure :

Point 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2024,

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations à propos du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2024 annexé à la convocation du présent conseil.

N'ayant obtenu aucune réponse, Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal au vote :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 2) Lancement du marché pour la Construction de la Cantine Scolaire

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre du projet de construction d'une cantine scolaire, la Municipalité souhaite programmer la consultation pour ce marché :

Coût prévisionnel : 393 794,89 euros HT

Subventions octroyées : 164 200,26 euros

Monsieur Le Maire donne lecture de la question de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal :

« Les consultations auraient dû être faites bien avant certains chantiers moins prioritaire tels que le mur d'escalade »

Monsieur Le Maire répond que la consultation a lieu maintenant car nous attendions les notifications des subventions. »

Monsieur Thierry Brach, Adjoint aux travaux, confirme que, bien qu'ayant étudié ce projet en 2023, nous n'avons eu les notifications des subventions que maintenant.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

1 abstention

La proposition est adoptée à la majorité.

Point 3) Demande de Subvention auprès du Département, de la Région, et de la DETR pour la construction de 2 cours de Padel.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune souhaite déposer auprès de la DETR, du Département, et de la Région, une demande de subvention pour la construction de 2 cours de Padel.

Le coût prévisionnel de l'avant-projet s'élève à 165 362,50 euros HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Département : 57 876,88 euros

Région : 10 000,00 euros

DETR : 57 876,88 euros.

Monsieur le Maire lit la question de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal :

« La construction de 2 cours de Padel rentre-t-elle dans un programme sportif global pour le projet Petites Villes de Demain ? Et ne serait-il pas plus judicieux de réparer nos bâtiments existants tel le stade avant d'entreprendre d'autres chantiers ? »

Monsieur Le Maire répond par la négative pour la première question et rappelle que le bâtiment du stade a été rénové récemment.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Votre contre : 1

Abstentions : 2

Vote Pour : 14

La proposition est adoptée à la majorité.

Point 4) Approbation de la Convention mise à disposition d'un Agent de Carcassonne Agglo pour Trèbes et Rieux : Chef de Projet Petites Villes de Demain.

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », Carcassonne Agglo a recruté un chef de projet mis à disposition entre les villes de Rieux-Minervois et Trèbes, également adhérente au dispositif.

Chacune des Communes remboursera Carcassonne Agglo 12,5 % de la rémunération de l'agent.

Monsieur Le Maire lit la question de Monsieur Yoann Conte pour ce point :

« Pourriez-vous être plus précis et la commune doit-elle mettre à disposition un agent pour le projet Petites Villes de Demain ou bien l'Agglo de Carcassonne va-t-elle mettre un agent pour cela ? La réponse changera la situation car nous rappelons que Madame Myriam Cros, adjoint, est déjà attribuée à cette fonction. Ce poste risque de devenir redondant »

Monsieur Le Maire répond que c'est Carcassonne Agglo qui met à disposition un agent et que Madame Myriam Cros n'est pas un agent mais une ELUE qui bénéficie d'une délégation en tant qu'Adjointe.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

3 abstentions

Vote Pour : 14

La proposition est adoptée à la majorité.

Point 5) Convention entre la Commune et le Syaden,

Monsieur Le Maire précise que cette Convention a pour but de s'engager dans une démarche d'économies d'énergie. Le Syaden propose un service de Conseil en Energie Partagée (CEP).

Ce CEP est un service sur 3 ans qui accompagne les communes dans toutes leurs démarches énergétiques avec la 1^{ère} année un bilan et les 2 autres années un accompagnement et un suivi des travaux et réalisations.

Monsieur Le Maire précise que le coût de ce service s'élève à 1 200 euros par an.

Monsieur Le Maire lit une observation de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, pour ce point :

« Pour information, un bilan avait été déjà réalisé sous la mandature de Monsieur Destrem par l'entreprise Eco2bat, la Mairie possédant l'intégralité du rapport »

Monsieur Le Maire prend acte de cette observation et soumet la proposition au vote :

Votes Contre : 2

Votes Pour : 15

La proposition est adoptée à la majorité.

Point 6) Subvention auprès du Département pour la Cantine Scolaire

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commission permanente du Département a attribué une subvention de 50 000 euros à la commune pour la construction d'une cantine scolaire. Cette aide est matérialisée par une convention de financement. Monsieur Le Maire précise que le Conseil Municipal doit l'autoriser à signer cette Convention et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 7) Demande de Subvention au SYADEN

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la Commune souhaite déposer une demande de subvention pour les travaux d'éclairage public concernant le secteur du lotissement des Amandiers et de la route d'Azille. Le coût de l'opération s'élève à : 25 236 euros HT.

Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale demande en quoi consistent ces travaux.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit de replacer des luminaires, des mâts et des lampadaires.

Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, observe que ces installations ne sont pas utiles puisqu'on éteint la nuit.

Madame Sandrine Lafont, Adjointe, répond que les lumières sont éteintes de 23 heures à 6 heures du matin.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

1 abstention

Votes Pour : 16

La proposition est adoptée à la majorité.

Point 8) Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, comme chaque année, la commune doit sélectionner le type de répartition à savoir :

- Répartition de droit commun
- Répartition à la majorité des deux tiers
- Répartition Dérégatoire Libre

Monsieur Le Maire propose la dérogation libre et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 9) Adhésion Contrat Groupe Assurances Statutaires des Agents auprès de la CNRACL et de l'IRCANTEC

Monsieur Le Maire rappelle que la commune, en collaboration avec le Centre de Gestion de l'Aude, adhère au contrat groupe assurance statutaire. Ce dernier arrive à échéance le 31 décembre 2024. La commune souhaite renouveler ce contrat avec les mêmes garanties, à savoir :

-Pour les agents CNRACL : une franchise de 10 jours sur l'ensemble des arrêts, en dehors de la maternité, au taux de 8,09 %

-Pour les agents IRCANTEC : une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire, au taux de 1,10 %.

La durée du contrat est de 4 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 10) Droits de Prémption : Parcelle AE 341

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite préempter la parcelle AE 341, d'une superficie de 1 143 m² au prix de vente actuel de 120 000 euros.

Monsieur Le Maire précise que cette démarche s'inscrit dans le cadre de « Petites Villes de Demain » et « Bourg-Centre » et qu'elle est d'intérêt général afin de réaliser des équipements et de lutter contre l'artificialisation des sols.

Monsieur Le Maire lit la question de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à propos de ce point :

« Pour quelle raison la commune souhaite préempter cette parcelle et à qui ? Le tarif est largement au-dessus du marché sans parler qu'il faudra ajouter les frais de notaire. »

Monsieur Le Maire précise qu'il a déjà répondu à cette question dans l'énoncé pour la raison et précise que la propriétaire est Madame Anglade Véronique.

Monsieur Yoann Conte tient à signaler que le terrain n'est pas viabilisé et que le coût annoncé est de 3 fois le prix du marché.

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote :

Votes contre : 3

Votes Pour : 14

La proposition est adoptée à la majorité.

Point 11) Permis de Louer : Sollicitation de la délégation par Carcassonne Agglo de la compétence pour accorder les Permis de Louer

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de « Petites Villes de Demain », la commune sollicite auprès de Carcassonne Agglo, la délégation de la compétence pour accorder le permis de louer. Cette procédure permettra à la ville de s'assurer que le logement respecte les caractéristiques de décence prévues par la réglementation.

Ce dispositif se réalisera en plusieurs phasages :

-2025 : Centre-Bourg

-janvier 2026 : les extérieurs, écarts et domaines

-janvier 2027 : le reste du périmètre ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

Monsieur Le Maire lit l'observation faite sur ce point par Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal :

« Le permis de louer a été largement critiqué par l'ensemble des organisations du secteur de l'immobilier et de la construction. Il ne fait que rajouter une tranche au millefeuille administratif. Nous rappelons que pour louer, le propriétaire doit déjà transmettre à son locataire un DPE et le Consuel de son bâtiment. »

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Votes contre : 3

Votes Pour : 14

La proposition est adoptée à la majorité.

Point 12) : Questions Diverses

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, nous a écrit la question suivante :

« J'avais fait remonter à la Municipalité la demande de la population pour une réunion publique pour discuter de l'aménagement du terrain du Vigné. Que désire faire la municipalité pour répondre à cette demande ? »

Monsieur Le Maire répond qu'il a reçu les administrés qui souhaitaient des renseignements sur ce projet et qu'il reçoit tous les intéressés qui en font la demande.

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale qu'il a reçu des questions écrites de Madame Yolande Calmel, Conseillère Municipale :

« Je porte à votre connaissance les questions suivantes, pour en connaître les avancées. Elles concernent :

- 1) Les cache-poubelles

Monsieur le Maire répond que ces travaux sont effectués par tranche

- 2) Le traçage d'un passage piéton pour traverser la route de l'Union des Matériaux jusqu'à la zone du Pastissié
- 3) L'aménagement d'un trottoir de la MJC vers la boulangerie.

Monsieur Le Maire répond à ces deux questions en même temps en indiquant que les aménagements sont actuellement en discussion avec les services du Département.

- 4) Le placement d'un miroir au croisement de l'Avenue du 24 août et de la route d'Azille.

Monsieur Le Maire répond que la municipalité lance une réflexion pour sécuriser cette intersection.

- 5) Pourquoi sommes-nous passés de l'application Panneau Pocket à celle d'Intra-Muros ?

Monsieur Le Maire répond que l'application Intra-Muros offre un service plus complet. Par contre, des renseignements erronés ont été portés par l'opérateur qui va effectuer les rectifications.

6) Pourquoi ne pas réduire la luminosité dans le village ?

Monsieur Le Maire répond que la commune procède à l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures sauf sur l'avenue principale à cause de l'ancienneté de l'installation et du fait de la présence de caméras.

7) Suggestion : la mise en place d'une boîte à livres

Monsieur Le Maire répond que cette expérience avait déjà été tentée pendant le confinement et que le jour même les livres avaient disparus. Toutefois, nous allons étudier la question une nouvelle fois.

Monsieur Le Maire annonce ensuite que nous avons reçu les questions suivantes de Monsieur Fabien Barthès, Conseiller Municipal:

- 1) Rue Paul Riquet : Une piste piétonnière pour les enfants de l'école maternelle, a été tracée ; ne faudrait-il pas faire un sens unique dans cette rue sachant que les véhicules ne peuvent se croiser ?

Monsieur Le Maire répond que pour l'instant cela n'est pas nécessaire vu la faible circulation.

Madame Sandrine Lafont, Adjointe, ajoute que la PMI, l'Education Nationale et Les policiers pluricommunaux ont été contactés à ce sujet et qu'à leur sens, il n'y avait pas de nécessité.

- 2) Station d'épuration : des scaphandriers sont venus plonger dans la station d'épuration parce que les personnes qui ont élagué les arbres ont jeté les branchages dans celle-ci. Quelle est l'entreprise qui a effectué les travaux d'élagage ?

Monsieur Le Maire répond que ce service dépend de Carcassonne Agglo service EAU-RECA.

- 3) Aire de jeux (lotissement Fabre d'Eglantine) : « Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2024, j'ai signalé l'état pitoyable de l'aire de jeux. Monsieur le Maire, vous dites qu'un arrêté a été pris en date du 21 janvier afin d'aviser la population du danger et que le matériel de remplacement est commandé. Je pense que ça commence à faire long ; il y a 8 mois que le matériel est commandé mais le jeu n'est toujours pas réparé avec un trou béant dans la structure de jeu ; les barrières d'interdiction (il y a uniquement une barrière), l'aire de jeux est pleine de morceaux de verre (photos ci jointes) ATTENDEZ-VOUS UN ACCIDENT AFIN DE FAIRE LES REPARATIONS ?

Monsieur Le Maire répond qu'un arrêté d'interdiction d'utilisation a bien été pris le 22 février 2024 et que par ailleurs, le fournisseur a informé la municipalité que le jeu en question n'était plus commercialisé. Nous étudions avec ce dernier la possibilité d'adapter les pièces manquantes et le relançons aussitôt. Si l'opération n'est pas réalisable ou si les délais sont trop longs, la structure sera démontée.

- 4) Sécurisation de l'accès à la boulangerie en bord de départementale 11 : « Monsieur Le Maire, lors d'un précédent Conseil Municipal, nous avons évoqué le problème d'accès en toute sécurité de la maison des jeunes à la boulangerie. Donc il y a quelques mois et à ce jour, rien de fait (si, 4 cônes de Lubec qui signalent un trou). De plus, cela fait quelques WE qu'un poids lourd 38 tonnes (voir photos) stationne sur le bord de route. Donc il faut que les personnes qui viennent chercher le pain marchent sur la route avec le risque de se faire renverser. ATTENDEZ VOUS QU'IL Y AIT UN DRAME QUI ARRIVE POUR FAIRE UN TROTTOIR DIGNE D'UN TROTTOIR AVEC DES BARRIERES DE SECURITE ? »

Monsieur le maire répond que l'aménagement est en discussion avec les services du DEPARTEMENT.

Monsieur Le Maire informe ensuite l'assemblée que Madame Lise Raynaud nous a fait part d'un problème soulevé par ses voisins :

« Nous avons, suite aux constructions de ces dernières années, une impasse juste en face de chez moi. Le problème est que les adresses ne sont pas à jour et mes voisins reçoivent régulièrement du courrier et des colis qui ne leur sont pas destinés. Même en allant sur Google Maps, ça pose problème, car c'est la maison des Deltour qui apparaît. »

Monsieur Le Maire répond que le sujet a déjà été traité mais le délai de traitement peut demander plusieurs mois.

Aucune autre question n'ayant été posée par les membres de l'assemblée, Monsieur Le Maire déclare la séance close à 18 heures 36 mn.

Ce procès-verbal fera l'objet d'un affichage à compter du 22 octobre 2024.

Fait à Rieux-Minervois, le 16 octobre 2024

Michèle Le Pallec, Adjointe au Maire

